

Les Institutions de finance islamique à l'aune des innovations de Fintech : Une étude multicast en contexte subsaharien

**Islamic Finance Institutions in the Light of Fintech Innovations: A multi-case
study in a sub-Saharan context.**

Auteur 1 : SIDIBE Mahamadou

Auteur 2 : KONE Bakary

Auteur 3 : THERA Soboua

SIDIBE Mahamadou, docteur en Sciences de Gestion, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali.

KONE Bakary, docteur en Sciences de Gestion, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali.

THERA Soboua, Professeur, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali.

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : SIDIBE .M, KONE .B & THERA .S (2024) « Les Institutions de finance islamique à l'aune des innovations de Fintech : Une étude multicast en contexte subsaharien », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 25 » pp: 0612 – 0631.

Date de soumission : Juillet 2024

Date de publication : Août 2024



DOI : 10.5281/zenodo.13377216
Copyright © 2024 – ASJ



Résumé

L'objectif de cet article est double. Il s'intéresse d'abord comment les Institutions de finance islamique (IFI) intègrent les fintechs dans leur écosystème. Ensuite, il met en lumière comment les fintechs peuvent améliorer la résilience des IFI. En termes de méthodologie, le présent papier mobilise l'approche qualitative inductive axée sur quatorze (14) entretiens semi-directifs. Notre échantillon porte sur trois institutions de finance islamique.

Les résultats révèlent que les IFI étudiées sont inscrites dans la tendance d'innovation de fintech, en intégrant dans leurs business models principalement les fintechs telles que l'argent mobile et le paiement numérique. Les résultats montrent également, la résilience des IFI par le recours à ces nouvelles technologies financières, et cela via les nouvelles solutions financières conformes aux principes islamiques. Toutefois, les résultats montrent que l'intégration des Fintechs au sein des IFI pose, notamment des défis réglementaires et de cybersécurité.

Mots clés : innovation de fintechs ; fintech islamique ; Institutions de finance islamique ; business models.

Abstract

The purpose of this article is twofold. He is first interested in how Islamic Finance Institutions (IFIs) integrate fintechs into their ecosystem. Next, it sheds light on how fintechs can improve the resilience of IFIs. In terms of methodology, this paper uses the qualitative inductive approach focused on semi-structured interviews.

The results reveal that the IFI studied are part of the fintech innovation trend, integrating into their business models mainly fintechs such as mobile money and digital payment. The results also show the resilience of IFIs through the use of these new financial technologies, and this via new financial solutions in line with Islamic principles. However, the results show that the integration of Fintechs into IFIs poses regulatory and cybersecurity challenges.

Keywords: fintech innovation; Islamic fintech; Islamic finance institutions; Business models.

Introduction

Depuis plusieurs années, la finance islamique est inscrite à l'agenda des chercheurs, et depuis lors, elle est en constante progression en affichant de grandes perspectives de croissance (Hasan et al., 2020 ; Alzubaidi et Abdullah, 2017 ; Rabbani et Khan, 2020). La Finance islamique est un système financier qui s'inspire des sources primaires de l'islam telles que le coran et la sunna du prophète (SAW) (Alzubaidi et Abdullah, 2017). Dans le même sens, elle s'inscrit dans les logiques d'éthiques, de responsabilités (Gueranger, 2009), et de moralités en améliorant la qualité de vie, la répartition égale des ressources et la justice sociale pour tous (Rabbani et al., 2021). En revanche, son émergence était entendue à un rythme unimaginable, sans toutefois y parvenir pour plusieurs raisons dont deux principales : (1) les IFI ne sont pas en mesure de convaincre les gens qu'elles sont vraiment islamiques et qu'elles suivent les principes de la finance islamique ; (2) les IFI ne sont pas en mesure de développer des produits et des services qui répondent aux besoins de la clientèle potentielle (Rabbani et Khan, 2020).

Les Institutions Financières Islamiques (IFI), quant à elles, interdisent les catégories d'activités comme l'intérêt (Riba), l'ambiguïté (Gharar) et les jeux d'argent (Maysir) (Alzubaidi et Abdullah, 2017). Par contre, elles acceptent et encouragent toutes les innovations pourvu qu'elles ne violent pas les principes de la charia (Montanaro, 2010). Elles sont donc inscrites dans la logique des auteurs qui pensent que toute innovation qui va à l'encontre des principes établis par la charia est inacceptable et inadmissible (Khan et Rabbani, 2021 ; Khan et Rabbani, 2020). Et les innovations de fintech islamiques constituent l'une de ces innovations qui respectent les principes établis par la charia (Atif et al., 2021). Lesdites innovations ont un impact potentiel sur l'avenir des IFI (Rabbani et Khan, 2020) en leur permettant d'occuper une place importante sur le marché financier (Khan et al., 2021).

Les fintechs, acceptées en grande partie par le grand public lors de la crise financière mondiale de 2007- 2009 (Azmat et al., 2020 ; Philippon, 2017 ; Arner et al., 2015), sont le résultat inévitable du développement des technologies de l'information financière (Lee et al., 2021). Elles ont vu le jour dans le but de réduire les coûts de transaction et l'asymétrie de l'information, d'atténuer l'aléa moral et l'antisélection (Wang et al., 2023), d'améliorer la prestation de produits et des services financiers (Truby et al., 2020). A cela, Zavolokina et al. (2016) ajoutent que l'émergence des fintechs est le résultat de l'interaction de trois facteurs principaux que sont les organisations, les personnes et les emplacements géographiques. Les fintechs sont reconnues comme l'une des innovations les plus importantes du secteur financier (Anagnostopoulos, 2018 ; Gai et al., 2018 ; Gomber et al. 2018 ; Lee et Shin, 2018). Dans la

même optique, elles ont aussi permis au système financier islamique de faire ses preuves et d'être dans la concurrence avec le système conventionnel (Rabbani et al., 2021 ; Rabbani et Khan, 2020). Cependant, malgré son importance, la littérature sur son intégration dans le secteur de la finance islamique demeure rare (Hasan et al., 2020). C'est pour cette raison, que nous nous intéressons à leur introduction et rôle dans l'écosystème des IFI, notamment dans le contexte malien.

L'objet de ce papier est d'abord de comprendre et expliquer l'intégration des innovations de Fintech dans l'écosystème des IFI, et ensuite, comment elles favorisent leur résilience. Pour répondre à cet enjeu, notre problématique s'articulera autour de deux questions de recherche suivantes : Comment les IFI peuvent-elles intégrer les innovations de Fintech dans leur écosystème ? Comment ces innovations peuvent-elles favoriser leur résilience ?

Après l'introduction, le reste du papier est structuré en trois sections. La première présente la revue des écrits. La deuxième expose le cadre méthodologique. La troisième et la quatrième présentent respectivement les résultats et la discussion.

1. Revue des écrits

Dans cette section, après avoir mis en lumière les contours du concept de fintech (1.1), les liens entre innovation de fintech et finance islamique (1.2), nous mettrons en exergue l'évolution des fintechs en Afrique (1.3).

1.1. Du concept de fintech à la fintech islamique ?

La Fintech est un concept à la fois évolutif, émergent, vaste, multidimensionnel, et a fait l'objet de multiples définitions¹ (Malou et al., 2021 ; Rabbani et al., 2021 ; Hassan et al., 2020 ; Hasan et al., 2020 ; Weill, 2019 ; Leong et Sung, 2018 ; Djellali, 2018 ; Lee et Shin, 2018 ; Berkowitz & Souchaud, 2018 ; Philippon, 2017 ; Schueffel, 2016 ; Arner et al., 2015 ; De Vauplane, 2015...), sans toutefois constituer une conceptualisation commune. A cet effet, Zavolokina et al. (2016) soutiennent que le terme fintech est instable et ambiguë. Berkowitz & Souchaud (2018), qualifie le terme fintech d'un monstre hybride. Selon eux, le terme fintech est « *un Minotaure, un assemblage entre deux éléments protéiformes qui, chacun pris isolément, suscitent déjà en eux-mêmes autant d'espoir que de peur* » (Berkowitz & Souchaud, 2018, p.47). La fintech est considérée comme une innovation du nouveau millénaire (Lee et al., 2021), révolutionnaire et disruptive capable de bousculer les marchés financiers traditionnels

¹ Voir Schueffel (2016) pour plus de détails.

(Lee et Shin, 2018). De façon générale, elle est présentée comme la combinaison de finance et technologie ou l'innovation (Lee et al., 2021 ; Leong et Sung, 2018 ; Djellali, 2018 ; Philippon, 2017 ; Zavolokina et al., 2016). En effet, Arner et al. (2015) soulignent que la finance et la technologie entretiennent des relations historiques. Les auteurs ont mis en exergue trois grandes époques d'évolution des fintechs : (1) Fintech 1.0 (1866-1967) ; (2) Fintech 2.0 (1967-2008) ; et (3) Fintech 3.0 (2008- présent).

Les fintechs combinent les technologies aux services financiers, qu'elles soient à destination des particuliers (B to C) ou des entreprises (B to B) (De Vauplane, 2015). Elles sont intrinsèquement liées aux institutions financières traditionnelles, et cela pour trois raisons principales suivantes : (1) elles sont en concurrence sur des segments de marché similaires et dans des activités similaires ; (2) elles coopèrent étroitement ; et 3) les institutions financières traditionnelles investissent de plus en plus dans les fintechs (Li et al., 2020). Elles sont présentées comme une solution innovante, transparente, conviviale, plus rapide, et permet de fournir des services financiers abordables (Rabbani et al., 2021), et sont capable de bouleverser l'ensemble du paysage financier dans les années à venir (Lee et Shin, 2018 ; Philippon, 2017).

Comparativement à la fintech conventionnelle basée sur les innovations en lien avec le Riba (intérêt), la fintech islamique est une innovation relativement nouvelle, inclusive, transparente, éthique, bénéfique pour les parties prenantes et en conformité avec la charia (Rabbani et al., 2021 ; Hasan et al., 2020 ; Khan et Rabbani, 2020). La fintech islamique est nécessaire, pertinente et représente l'avenir des IFI pour trois raisons principales : (1) les banques islamiques en opérant sur les marchés émergents et en croissance, parviennent à utiliser des modèles Fintech et à développer leurs activités ; (2) les banques islamiques en observant la baisse de leurs actifs, ont pu relancer leur croissance en adoptant les modèles nouveaux et innovants de la Fintech ; et (3) les banques islamiques sont encore jeunes et petites et sont en concurrence avec des banques conventionnelles mieux établies (Rabbani et Khan, 2020).

Ainsi, depuis quelques années, nous assistons à l'émergence de la fintech islamique (Rabbani et Khan, 2020 ; Jamil & Seman, 2019). En effet, la crise de Covid-19 a été un facteur accélérateur en permettant, non seulement d'étendre sa portée aux clients musulmans et non musulmans (Jan et al., 2019), mais aussi développer le futur écosystème de la fintech islamique (Hassan et al., 2020 ; Rabbani et al., 2020).

En revanche, il convient de noter que la conformité à la charia demeure un vaste domaine pour la fintech islamique (Hasan et al., 2020). De même, les désaccords persistent entre les érudits concernant la distinction entre ce qui est permis (halal) et interdit (Haram) selon les différentes

interprétations de la loi islamique (Alzubaidi et Abdullah, 2017). Par exemple, certains auteurs (Abubakar et al., 2018 ; Khan, 2017) ont déclaré que les applications de bitcoin et de crypto-monnaies ne sont pas conforme à la charia. Par contre, d'autres auteurs (Bakar, 2018 ; Oziev and Yandiev, 2018 ; Kahf, 2015) ont souligné qu'elles sont conformes à la charia. A cet effet, ils suggèrent les applications de la blockchain pour contrer les allégations sur les bitcoins

Par ailleurs, la fintech étant considérée comme une innovation disruptive capable de bousculer les marchés financiers traditionnels (Lee et Shin, 2018), nous avons de ce fait mobilisé la théorie de l'innovation disruptive ou de l'innovation perturbatrice (Christensen, 1997). Ainsi, selon l'auteur, l'innovation disruptive est présentée comme une technologie de qualité inférieure aux technologies existantes sur le marché, mais elle est plus accessible et abordable pour les consommateurs mal desservis. L'auteur recommande de changer les marchés existants, et à créer de nouveaux marchés et opportunités de croissance.

1.2. Innovations de Fintech et finance islamique : quels liens ?

Les travaux relatifs aux liens entre les innovations de fintech et l'industrie de finance islamique sont multiples (Haider et al., 2020 ; Rabbani et Khan, 2020 ; Alzubaidi et Abdullah, 2017 ; Hasan et al., 2020 ; Todorof, 2018). Les innovations de fintech islamique constituent le recours par les IFI de la technologie financière dans le but de fournir aux clients des services financiers respectant la charia (Hassan et al., 2020 ; Khan et Rabbani, 2020 ; Rabbani et al. 2020 ; Alzubaidi et Abdullah, 2017), de la manière la plus innovante et transparente, et à un coût abordable (Baber, 2020). De même, elles constituent des stimulants importants pour la croissance (Rabbani et al., 2021), et visent à améliorer l'expérience du client et la prestation de services sans effort (Rabbani et Khan, 2020).

Hasan et al. (2020), résume l'impact principal des innovations de fintech sur l'industrie de finance islamique suivant trois catégories principales :

La première concerne l'intelligence artificielle (IA) et le Big Data, deux innovations étroitement liées et qui visent à une plus grande automatisation à partir d'aperçus de l'activité. L'intelligence artificielle (IA) est plus acceptée dans le secteur financier en raison de son impartialité et sa capacité à améliorer la conformité réglementaire et à fournir aux clients des services bon marché, efficaces et personnalisés (Truby et al., 2020 ; Lui & Lamb, 2018). A cela, nous ajoutons le Chatbot, une innovation financière, basée sur l'intelligence artificielle et le traitement du langage naturel (NLP), et ayant pour but de fournir une solution aux plaintes et aux questions des clients. L'introduction du chatbot dans les Institutions financières islamiques

(IFI) et les Institutions financières conventionnelles (IFC) leur aidera à répondre aux questions des clients 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (Truby et al. 2020 ; Khan & Rabbani, 2020 ; Khan & Rabbani, 2021).

La deuxième concerne les prêts P2P et le paiement finance mobile, qui se concentrent sur la désintermédiation en conduisant à une facilitation d'accès aux services. Les plates-formes de P2P lending ou crowdlending permettent aux prêteurs d'analyser par eux-mêmes leurs opérations (De Vauplane, 2015). Elles fournissent des crédits en mettant en contact prêteurs et emprunteurs, en assurant les services d'analyse du risque et de mise en relation (Weill, 2019). Elles offrent des services FX et moins coûteux (Gomber et al., 2018).

La dernière concerne les applications de la blockchain et le cloud, qui consistent en une décentralisation et une sécurité accrue (Hasan et al., 2020). La blockchain est l'une des innovations de fintech apparue pour la première fois dans un papier publié par Nakamoto (2008, cité par Alzubaidi et Abdullah, 2017). Elle consiste en des applications informatiques et mathématiques sans éléments interdits dans son contenu. Elle permet d'accélérer les transferts d'argent, sécuriser les transactions et baisser les coûts des services financiers (Lee et Shin, 2018), ou de disrupter tout simplement le fonctionnement des services financiers (Pollari, 2016). Dans le même esprit, elle permet à la fois d'intégrer plus de transparence, d'intégrité, de confiance dans le système, et d'éliminer les éléments interdits tels que le Gharar des transactions (Alzubaidi et Abdullah, 2017). De même, elle constitue une innovation conforme aux principes de l'islam selon la majorité des érudits (Khan et Rabbani, 2022). A cet effet, elle représente dans le système financier islamique un potentiel de monnaie numérique en fournissant une meilleure alternative au système actuel de monnaie fiduciaire (Alzubaidi et Abdullah, 2017). Enfin, elle permet aux IFI de contrôler le coût des transactions et d'organiser le partage des profits (Hasan et al., 2020).

En résumé, les innovations de fintech représentent des stimulants importants pour l'émergence de la finance, et en particulier de la finance islamique. L'émergence de la fintech islamique a permis au développement des produits innovants et conformes à la charia pour les consommateurs islamiques, voire un avantage concurrentiel pour le secteur de la finance islamique (Hasan et al., 2020).

1.3. Innovations de Fintech : Quelle évolution en contexte subsaharien ?

En Afrique, les innovations de fintech constituent des potentialités majeures. Elles permettraient de réduire les coûts et les risques en favorisant l'inclusion financière (CEA,

2020), et in fine, seraient à la fois un stimulant d'optimisation du système bancaire et une aubaine pour les populations, notamment pour les zones rurales (Fox & Van Droogenbroeck, 2017). En Afrique, les innovations de fintech sont essentiellement basées sur l'argent mobile et le paiement numérique (CEA, 2020). L'émergence des comptes résultent généralement de l'utilisation de la technologie mobile, qui à son tour est devenu un stimulant capital de l'inclusion financière, voire de la croissance économique (Base de données Global Findex, 2021 ; GSMA, 2021 ; CEA, 2020). Par exemple, « *en 2020, les technologies et services mobiles ont généré 8% du PIB en Afrique subsaharienne* » (GSMA, 2021, p. 29). Toutefois, il convient de noter que les technologies de fintech demeurent pour le continent africain des défis sur les plans digital, financier, juridique et réglementaire (Fox & Van Droogenbroeck, 2017).

Dans la zone UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), l'écosystème de la fintech est en pleine mutation. En effet, en référence à la crise de COVID-19 dans ladite zone, les fintechs ont favorisé la résilience des services liés aux flux d'argent liquide, de crédit, de dépôts, d'investissements, de salaires, de transferts de gouvernement à personne (G2P) et de pair à pair (P2P), aux niveaux national et régional (PNUD, 2021). Dans ladite zone, la technologie mobile, notamment l'argent mobile est en constante progression au sein de la zone (Malou et al., 2021). Par exemple, elle comptait « *en fin septembre 2015, 33 déploiements de services financiers via la téléphonie mobile, soit environ le quart des offres disponibles sur le continent africain* » (BCEAO, 2015, p.7). Toutefois, il convient de noter que, le nombre d'abonnés internet dans la zone est disparate et reste faible, alors que l'accès à Internet est devenu une condition indispensable à l'émergence des fintechs (Malou et al., 2021).

Au Mali, l'écosystème des fintechs principalement constitué des solutions de paiement mobile et de transfert d'argent est en constante progression, et cela grâce à l'importance de la diaspora malienne, qui représente le tiers de la population. En revanche, cet écosystème reste confronté à des problèmes de gestion, de financement, et d'une faible compréhension du marché (MSC, 2019).

2. Méthodologie de l'étude

Dans cette section, nous expliquons et justifions notre choix méthodologique et stratégie d'accès au terrain (2.1), puis nous présentons les cas (2.2), enfin le protocole de collecte et d'analyse des données (2.3).

2.1. Choix méthodologique et stratégie d'accès au terrain

Dans le but d'explorer l'intégration des innovations de Fintech dans l'écosystème des IFI, et leur influence, nous avons adopté une posture interprétative. Cette posture est la mieux adaptée, car elle vise à comprendre la réalité sociale au travers des interprétations qu'en font les acteurs (Orlikowski et Baroudi 1991).

Dans le cadre de notre recherche, nous avons suivi une approche qualitative inductive. Ce choix est motivé par le fait que cette approche permet de traiter un sujet en profondeur et dans sa globalité (Creswell, 2009). En termes de stratégie d'accès au terrain, nous avons opté pour l'étude de cas, notamment l'étude de cas multiples. Nous avons fait le choix de cette stratégie par le fait qu'elle permet de généraliser les résultats et d'approfondir la compréhension et les explications (Miles et Huberman, 2003).

2.2. Présentation des cas étudiés

Notre échantillon porte sur trois institutions de finance islamique. Pour des raisons de confidentialité, les trois institutions sont dénommées respectivement **Alpha**, **Bêta** et **Gamma**. Le choix de ces IFI a été guidé par le fait qu'elles représentent officiellement les seules sur l'ensemble du territoire malien (tableau 1).

Tableau 1 : Description des cas

Les institutions de finance islamique au Mali	Description
Institution Alpha	Fenêtre ou branche Islamique lancée officiellement en 2018, Alpha fournit les prestations de gestion des fonds et les activités de financement et d'investissement en conformité aux principes de la Chari'a. Elle offre des produits financiers islamique tels que Wadi'a, Moudharaba, Mourabaha, Ijara. Enfin, elle a un Conseil de conformité interne opérationnel.
Institution Bêta	Fondée en 2014 et agréée par l'Arrêté n° 2018- 3667/MEF-SG du 19 octobre 2018, Bêta représente une micro finance islamique qui collecte de l'épargne et octroie des prêts conformément aux principes de la Finance Islamique.
	Agréée suivant l'arrêté N°5342/MEF-SG du 20 décembre 2021, Gamma représente une Société Anonyme. Elle a lancé officiellement ses activités en juin 2022. Elle trouve sa légalité

Institution Gamma	dans le règlement N°003 de la CIMA/PCE/ 2019. Son objectif est de porter assistance mutuelle aux assurés, et les participants qui ont un droit de regard sur la gestion des fonds. Gamma est un système d'assurance propre à la finance islamique selon lequel chaque assuré est en même temps copropriétaire. Ainsi, sur cette base chacun contribue aux pertes et aux profits.
--------------------------	--

Source : auteurs

2.3. Protocole de collecte et d'analyse des données

La collecte de données a eu lieu durant l'année 2023. Dans le but d'assurer la validité de nos résultats (Yin, 2009), nous avons diversifié nos sources d'informations. Ainsi, en plus, des données secondaires récoltées via l'étude documentaire (articles de journaux et magazines ; les rapports professionnels etc.), une série d'entretiens semi-directifs menés auprès des personnes ressources a été réalisée.

Pour le choix des repondants, nous avons fait recours à la technique d'échantillonnage non-probabiliste, notamment la méthode par choix raisonné (Fortin, 2010). Pour notre recherche, le choix des répondants s'est surtout fait en fonction de leurs responsabilités dans l'organisation, et dans le but d'avoir une vision large et représentative des enjeux et perspectives liés aux innovations de fintech au sein du secteur financier islamique malien. Les différents agents interviewés ont été sélectionnés sur la base de l'effet boule de neige (tableau 2).

Tableau 2 : Caractéristiques des repondants et leurs institutions d'appartenance

	Fonction	Institutions d'appartenance
1	Chef d'agence, agence DIBIDA	Institution Alpha
3	Agents, agence DIBIDA	
1	Directeur General, Agence Principale (ACI, place CAN)	Institution Bêta
3	Agents, Agence Principale (ACI, place CAN)	
1	Chef d'agence, Agence FALADIE (non loin de la Tour d'Afrique sur l'avenue de l'OUA)	
1	Directeur General, Agence Principale	Institution Gamma
4	Agents, Agence Principale	

Source : auteurs

Au total, nous avons fait quatorze (14) entretiens semi-directifs, dont quatre (04) pour l'institution Alpha, cinq (05) personnes pour l'institution Bêta et cinq (05) pour l'institution Gamma. Les entretiens semi-directifs ont duré entre 40 mn et 55 mn, et après retranscrits. Ils ont été réalisés via un guide d'entretien (tableau 3).

Tableau 3 : Guide d'entretien

1. Principaux thèmes
✓ Définition d'innovation de Fintech et fintech islamique
✓ Les catégories applications de Fintech utilisées par les IFI
✓ Intégration des fintechs dans l'écosystème des IFI
✓ Les relations entre les fintechs et la resilience des IFI
✓ Les défis liés aux innovations de Fintech au sein des IFI

Source : auteurs

Pour l'analyse des données, nous avons fait le choix de l'analyse de contenu, considérée comme la méthode de traitement des données qualitatives la plus courante (Fortin, 2010). L'analyse a été faite manuellement.

3. Résultats

Dans cette section, nous allons présenter les résultats de notre recherche. Les données recueillies peuvent s'analyser autour de deux axes principaux : intégration des innovations de Fintech dans l'écosystème des IFI (3.1), innovations de Fintech, un facteur stimulant la resilience des IFI (3.2).

3.1. Intégration des innovations de Fintech dans l'écosystème des IFI

De prime abord, les personnes interrogées au sein des IFI ont souligné l'importance de la migration vers les innovations de Fintechs : « *Les innovations de fintechs telles que l'argent mobile permettent de sécuriser les fonds de nos clients. Ces innovations permettent de réduire leurs dépenses* ». (Agent, chez Alpha). D'autres répondants ont avancé des propos similaires :

« *Il est devenu indispensable pour nous, de faire recours aux services d'argent mobile et de paiement en ligne, car ces innovations facilitent l'inclusion financière, c'est-à-dire, elles permettent aux populations d'avoir accès plus facilement et rapidement aux services financiers* » (Chef d'agence, chez Bêta).

« Les solutions numériques donnent la possibilité aux clients d'utiliser d'autres services financiers, comme utiliser leur compte pour épargner. Bref, ces technologies vont permettre de rendre les services financiers moins coûteux et plus sûrs » (Agent chez Gamma, agence principale).

La littérature révèle une panoplie d'innovations de Fintech, comme susmentionné. Toutefois, notre étude de terrain montre que les IFI étudiées intègrent dans leurs modèles business, principalement les innovations de Fintech telles que l'argent mobile et les paiements numériques : « pour le moment, nous n'utilisons que l'argent mobile et les paiements numériques. S'agissant des innovations de rupture comme le Big Data et l'Intelligence Artificielle, nous y travaillons, parce que, nous savons qu'elles pourront nous permettre d'avoir des avantages concurrentiels ou des véritables business models dans les jours à venir » (DG, chez Bêta).

Les répondants ont souligné que la pandémie de COVID-19 a beaucoup favorisé le recours aux innovations de fintech : « la pandémie de COVID-19 a véritablement favorisé l'utilisation des paiements numériques. Par exemple, plusieurs clients ont payé leurs factures d'eau, d'électricité et d'abonnements à des chaînes de télévision à partir d'un compte mobile » (Agent chez Alpha, agence DIBIDA).

Dans le même sens, les résultats montrent que certaines IFI ont mis en place d'autres dispositifs, comme la mise en œuvre des correspondants start-up dans tout le pays : « nous avons reçu à déployer des correspondants start-up à l'intérieur de toute la capitale et des régions » (DG chez Bêta).

Nos résultats montrent également, l'intégration de fintech dans le secteur de l'assurance takaful, mais à un niveau faible :

« Nous avons officiellement lancé nos activités plus précisément, le samedi 25 juin 2022 à Bamako. Nous faisons recours déjà à d'autres solutions technologiques. Vous le savez, le recours aux innovations de fintech de dernière génération demande des coûts. Toutefois, nous sommes conscients que ces innovations sont importantes pour le bon fonctionnement de l'organisation, et nous y travaillons et des solides réflexions sont en cours dans ce sens. Aussi, il convient de signaler que les ressources humaines ne sont pas encore familières avec ces nouvelles innovations fintech ». (DG, chez Gamma).

3.2. Innovations de Fintech, un facteur stimulant la résilience des IFI

Les résultats révèlent que les innovations de Fintech constituent un facteur important de la transformation des systèmes des IFI vers plus de performance, voire de résilience : *« ces nouvelles technologies créent de nouvelles demandes, de nouveaux concurrents et même de nouveaux modes de fonctionnement »* (DG chez Bêta). D'autres ont avancé des arguments dans le même sens : *« les fintechs et les réseaux de distribution permettent de nous rapprocher des participants ou clients »* (Agent, chez Gamma).

De même, les répondants ont souligné que les innovations de Fintech, ont favorisé le renouvellement de leurs modèles d'affaires en proposant des services financiers innovants, et la réduction des conséquences néfastes des chocs imprévus et indésirables.

En revanche, notre étude de terrain révèle des défis liés aux innovations de fintech tels la cybersécurité : *« l'avènement des technologies numériques a favorisé les défis de cybersécurité, tels que par exemple les usurpations d'identité, les escroqueries en ligne etc. »* (Chef d'agence chez Bêta, Agence FALADIE). D'autres ont avancé des propos semblables : *« nous sommes souvent confrontés à des risques de sécurité liés au dérobement soit de l'argent, soit des données importantes »* (Chef d'agence, chez Alpha).

Dans le même sens, notre étude du terrain révèle des défis réglementaires liés aux fintechs : *« les réglementations financières existantes sont insuffisantes pour nous protéger »* (DG, chez Bêta). D'autres ont avancé des propos semblables : *« en termes de réglementation des opérations d'assurances Takaful, dieu merci, nous avons le règlement N°003 de la CIMA/PCE/2019. Toutefois, il convient de noter que le corpus réglementaire doit être complété par d'autres textes, comme des dispositions relatives au règlement comptable »* (DG, chez Gamma).

Dans un registre parallèle, d'autres répondants ont souligné que les innovations de Fintech ne suffisent pas à elles seules de donner de forts avantages concurrentiels aux IFI : *« pour les services financiers beaucoup plus complexes, l'intervention des êtres humains est recommandée. Les humains peuvent par exemple manifester de l'empathie ou des bonnes manières, caractéristiques importantes que les innovations de Fintech ne possèdent pas »* (DG, chez Bêta).

4. Discussion des résultats

Nos résultats font l'objet de discussion autour de quatre points.

En premier point, les résultats montrent que les IFI étudiées ont intégré principalement les innovations de Fintech telles que l'argent mobile et les paiements numériques. Ce constat semble être une réalité dans les pays africains, où l'on souligne des progrès remarquables en termes d'innovations de fintech. Par exemple, « *Près de la moitié du nombre total de comptes d'argent mobile dans le monde se trouve en Afrique, qui comptait 396 millions d'utilisateurs enregistrés et 1,4 million d'agents pour leur fournir les services en 2018* » (CEA, 2020, p.6). De même, le rapport annuel du FMI (2019, p.15) souligne que : « *En Afrique, l'utilisation de l'argent mobile a connu une croissance exponentielle depuis dix ans, et la région se place au premier rang en matière d'innovation, d'adoption et d'utilisation. Il s'agit aussi de la seule région où les transactions réalisées par paiement mobile représentent près de 10 % du PIB, contre seulement 7 % du PIB en Asie, et moins de 2 % dans les autres régions* ». Nos résultats confirment également les travaux de Malou et al. (2021), qui soutiennent que les services de paiement mobile seraient un vecteur pour l'émergence de la Fintech.

En second point, les résultats révèlent toutefois, une faible intégration de fintech dans le secteur de l'assurance takaful. Ces résultats corroborent ceux de Hasan et al. (2020), qui soulignent que les innovations de fintech n'ont pas encore suffisamment marqué leur présence dans le secteur de l'assurance Takaful par rapport au degré élevé d'adoption dans le secteur bancaire islamique. Dans le même sens, un autre constat révèle que dans l'espace UEMOA, les services numériques de crédit, d'épargne et d'assurance ne sont pas encore assez développés (PNUD, 2021).

En troisième point, les résultats montrent que les innovations de Fintech, favorise la résilience des IFI. Ces résultats vont dans le même sens que ceux de Rabbani et Khan (2020), qui soutiennent que les innovations de Fintech ont permis aux IFI de soutenir l'inclusion financière en atteignant plusieurs personnes, notamment dans les pays en développement, ou de Hasan et al. (2020), qui soulignent qu'elles ont permis aux IFI une plus grande transparence, tout en créant des relations entre le client et les investisseurs, ou de Irfan et Ahmed (2019), qui soutiennent qu'elles ont permis aux IFI de créer des plateformes d'intermédiation qui ne relèvent pas de la banque, ou de Jamil & Seman (2019), qui soutiennent qu'elles ont offert aux IFI de grandes possibilités, afin d'améliorer leurs infrastructures et offre de produits. De même, nos résultats sont proches de ceux de Sandu et Gide (2019), qui soulignent que les solutions de fintech peuvent offrir des conditions de concurrence équitables aux banques islamiques en leur fournissant des services nouveaux et innovants.

En quatrième point, nos résultats révèlent que via l'intégration des fintechs, les IFI étudiées font face principalement à deux défis à savoir : la réglementation financière et la cybersécurité. S'agissant des défis liés à la réglementation financière, nos résultats confirment les travaux de Philippon (2017), qui met en évidence les défis réglementaires inhérents aux fintechs. A cet effet, l'auteur propose une « une analyse de la réglementation financière basée sur la dichotomie qui existe entre régulation descendante des acteurs traditionnels et régulation ascendante des entrants » (Philippon, 2017, p.174). Dans le même esprit, d'autres auteurs comme Lui & Lamb, (2018), soutiennent que l'avenir de la réglementation des fintechs, en particulier de l'intelligence artificielle (IA) est une approche interdisciplinaire, ou Truby et al. (2020), qui proposent une approche réglementaire proactive, ou Anagnostopoulos (2018), qui met en exergue la Regtech, une subdivision de la fintech, et une solution visant à résoudre les nouveaux défis liés à la réglementation, ou Berkowitz & Souchaud (2018, p.47), qui soutiennent que « *la régulation des fintechs nécessite une capacité à poser des définitions sur des phénomènes instables, une capacité à créer des policy networks et des formes d'organisations innovantes entre acteurs émergents et, enfin, une capacité à prendre en compte et à traiter une forme d'anxiété des régulateurs sur leur propre utilité* ».

Concernant les défis liés à la cybersécurité, nos résultats confortent l'idée de Mirza et al. (2023), qui soutiennent que les fraudeurs peuvent exploiter les faiblesses des systèmes Fintech, faisant des ravages à la fois chez les clients et fournisseurs. En revanche, ces auteurs soutiennent que d'autres innovations de fintech, notamment celles liées à l'apprentissage automatique pourraient aider à la détection des fraudes avec des degrés d'efficacité variables. De même, nos résultats sont corroborés par plusieurs études (Malou et al., 2021 ; Hasan et al., 2020 ; FMI, 2019), qui ont souligné des risques et problèmes de sécurité et de confidentialité liés aux fintechs. Gai et al. (2018) vont jusqu'à souligner que les défis de la sécurité et de la confidentialité pourraient limiter l'adoption des fintechs.

Dans un registre parallèle, Wang et al. (2023) soutiennent que les innovations de fintech pourraient contribuer à réduire les risques liés aux prêts non performants et améliorer la performance des institutions financières, notamment les banques. Dans le même ordre d'idées, Gomber et al. (2018), avancent que, d'une certaine manière, les innovations de fintech serviraient un moyen de réduire les risques d'échanges de fonds sur les marchés financiers.

Conclusion

Ce papier avait pour objectif de comprendre dans un premier temps, comment les Institutions de finance islamique (IFI) intègrent les innovations de fintech dans leur écosystème, et dans un second temps, comment ces innovations améliorent la résilience de ces IFI.

Les résultats montrent que les IFI étudiées font recours à des innovations de fintech, telles que principalement les solutions mobiles et le paiement numérique. Les résultats montrent également, la résilience des IFI, et cela via les nouvelles solutions financières conformes aux principes islamiques. Toutefois, les résultats montrent que l'intégration des Fintechs au sein des IFI pose des défis réglementaires et de cybersécurité.

Au vu de ce qui précède, il convient de noter que le développement du secteur Fintech doit être accompagné par des politiques telles que le programme d'action de Bali sur les fintechs (PNUD, 2021 ; FMI, 2019), ou de l'élaboration des normes capables de garantir la conformité à la charia des produits offerts (Hasan et al., 2020).

Sur le plan scientifique, les recherches sur l'intégration des fintechs dans le secteur de la finance islamique sont rares. Notre recherche permet en partie de combler ce manque. Notre recherche vient donc enrichir les apports de la connaissance sur les concepts de fintech, voire de la fintech islamique. Sur le plan managérial, notre recherche conduit à s'interroger sur l'émergence des formes d'innovations de fintech. Elle permet de donner aux managers une grille d'analyse de leurs pratiques ou méthodes, afin de les améliorer.

En termes de limites, nous notons la difficulté de l'extrapolation des résultats de notre recherche dans d'autres contextes nationaux. En termes de perspectives, nous pourrions ouvrir cette étude à toutes les institutions financières dans l'espace UEMOA.

BIBLIOGRAPHIE

- Abubakar, Y. S., Ogunbado, A. F., & Saidi, M. A. (2018). Bitcoin and its Legality from Shari'ah Point of View. *SEISENSE Journal of Management*, 1(4), 13–21.
- Alzubaidi, I. B., & Abdullah, A. (2017), “Developing a Digital Currency from an Islamic Perspective: Case of Blockchain Technology, “*International Business Research*, 10(11), 79-87.
- Anagnostopoulos, I. (2018). Fintech and regtech: Impact on regulators and banks. [*Journal of Economics and Business*](#), vol. 100, issue C, 7-25
- Amer D.W., Barberis J.N., Buckley R.P. (2015). The Evolution of Fintech: A New Post-Crisis Paradigm? *Georgetown Journal of International Law*, 47, 1271.
- Atif, M.; Hassan, M.K.; Rabbani, M.R.& Khan, S. (2021). Islamic FinTech. In *COVID-19 and Islamic Social Finance*: Routledge: London, UK.
- Azmat, S.; Hassan, M.K.; Ghaffar, H. & Azad, A.S.M.S. (2020). State contingent banking and asset price bubbles: The case of Islamic banking industry. *Glob. Finance. J.* 100531.
- Baber, H. (2020). FinTech, Crowdfunding and Customer Retention in Islamic Banks. *Vision*, 24, 260–268.
- Bakar, D. (2018). Is Cryptocurrency Haram? The Chairmain of BNM's Shari'ah Advisory Council Says No. Retrieved July 11, 2019
- Base de données Global Findex (2021). Inclusion financière, paiements numériques et résilience à l'ère de la COVID-19, Banque mondiale.
- BCEAO (2015). Situation des services financiers via la téléphonie mobile dans l'UEMOA à fin septembre 2015, Rapport, 2015
- Berkowitz, H. & Souchaud, A. (2018). Régulation des fintechs et « fintechisation » de la régulation. *Annales des Mines - Réalités industrielles*, 2018, 47-50
- Christensen, C.M. (1997). *The Innovator's Dilemma : When New Technologies Cause Great Firms to Fail*. Boston, MA Harvard Business School Press.
- Commission Economique pour l'Afrique (CEA). (2020). Financements innovants pour le développement des entreprises en Afrique. Messages aux milieux universitaires et cercles de réflexion. Rapport économique sur l'Afrique
- De Vauplane, H. (2015). Les nouveaux acteurs de la finance. *Revue d'économie financière*, 118, 27-35.

Djellali, Y. (2018). La structure du capital des fintechs françaises : la théorie du financement hiérarchique a-t-elle une capacité prédictive de la structure du capital des fintechs françaises ? Gestion et management.

FMI (Fonds Monétaire International). (2019). Un monde connecté, Rapport annuel.

Fortin, M.-F. (2010). Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives, 2e édition, Montréal : Chenelière Éducation.

Fox, M. & Van Droogenbroeck, N. (2017). Les nouveaux modèles de mobile Banking en Afrique : un défi pour le système bancaire traditionnel ? Gestion 2000, 34, 337-360.

Gai, K., Qiu, M. & Sun, X. (2018). A survey on FinTech. [Journal of Network and Computer Applications](#). Volume 103, 1 February, Pages 262-273

[Gomber](#), P., [Kauffman](#), R.J., [Parker](#), C. & [Weber](#), B.W. (2018). On the Fintech Revolution: Interpreting the Forces of Innovation, Disruption, and Transformation in Financial Services. [Journal of Management Information Systems](#). Volume 35(1). Pages 220-265

GSMA (2021). « L'économie mobile : Afrique Subsaharienne », GSM Association.

Gueranger, F. (2009). Finance Islamique, Une illustration de la finance éthique. Paris, France : Marchés financiers, Dunod

Khan, S. ; Al-Dmour, A. ; Bali, V. ; Rabbani, M.R. & Thirunavukkarasu, K. (2021). Cloud computing based futuristic educational model for virtual learning. J. Stat. Manag. Syst.24, 357–385.

Khan, S. & Rabbani, M. R. (2021). Artificial Intelligence and NLP -Based Chatbot for Islamic Banking and Finance. International Journal of Information Retrieval Research (IJIRR), 11(3), 65-77.

Khan, S. & Rabbani, M.R. (2022). In Depth Analysis of Blockchain, Cryptocurrency and Sharia Compliance. [International Journal of Business Innovation and Research](#), vol. 29, issue 1, 1-15

Khan, S.& Rabbani, M.R. (2020). Chatbot as Islamic Finance Expert (CaIFE): When finance meets Artificial Intelligence. In Proceedings of the 2020 International Conference on Computational Linguistics and Natural Language Processing (CLNLP 2020), Seoul, Korea, 17–19 July; pp. 1–5.

Khan, I. (2017). OneGram: A Shari'ah Compliant and Gold Backed Digital Token.

MSC (MicroSave Consulting) (2019). FinTech inclusives en Afrique francophone, Rapport pays – Mali.

Haider Syed, M., Khan, S., Raza Rabbani, M., & Thalassinou, Y. E. (2020). An artificial intelligence and NLP based Islamic FinTech model combining Zakat and Qardh-Al-Hasan for countering the adverse impact of COVID 19 on SMEs and individuals. *International Journal of Economics and Business Administration*, 8(2), 351-364.

Hassan, M. K., Rabbani, M. R., & Ali, M. A. M. (2020). Challenges for the Islamic Finance and banking in post COVID era and the role of Fintech. *Journal of Economic Cooperation & Development*, 41(3), 93-116.

Hasan, R., Hassan, M. K. & Aliyu, S. (2020). Fintech, Blockchain and Islamic Finance: Literature Review and Research Agenda. *IJIEF: International Journal of Islamic Economics and Finance*, 3(1), 75-94.

Irfan, H., & Ahmed, D. (2019). Fintech: The opportunity for Islamic finance. In *Fintech in Islamic Finance -Theory and Practice* (pp. 19–30). Routledge.

Jan, A.; Marimuthu, M. & Mat Isa, M.P.B.M. (2019). The nexus of sustainability practices and financial performance: From the perspective of Islamic banking. *J. Clean. Prod.* 228, 703–717

Jamil, N. N., & Seman, J. A. (2019). The Impact of Fintech on The Sustainability of Islamic Accounting and Finance Education in Malaysia. *Journal of Islamic, Social, Economics and Development*, 4(17), 74–88.

Lee, C-C., Li, X., Yu, C-H., & Zhao, J. (2021). Does fintech innovation improve bank efficiency? Evidence from China's banking industry. [International Review of Economics & Finance](#). [Volume 74](#), July, Pages 468-483

Lee, I. & Shin, Y.J. (2018). Fintech: Ecosystem, business models, investment decisions, and challenges. *Business Horizons*. Vol 61(1). pp 35-46

Lui, A & Lamb, G.W. (2018). Artificial intelligence and augmented intelligence collaboration: regaining trust and confidence in the financial sector. *Information & Communications Technology Law*. Vol 27 :3. Pp 267-283.

Miles, M. B., & Huberman, A. M. (2003). *Analyse des données qualitatives*. De Boeck Supérieur

- Mirza, N., Elhoseny, M., Umar, M., et Metawa, N. (2023). Safeguarding FinTech innovations with machine learning: Comparative assessment of various approaches. [Research in International Business and Finance](#). Volume 66, 102009
- Montanaro, E. (2010). Islamic banking: A challenge for the Basel Capital Accord. In *Islamic Banking and Finance in the European Union: A Challenge*; Edward Elgar Publishing Ltd.: Cheltenham, UK; University of Siena: Siena, Italy, pp. 112–127
- Mohammad, K.S.& Mustafa, Y. (2020). An Artificial Intelligence and NLP based Islamic FinTech Model Combining Zakat and Qardh-Al-Hasan for Countering the Adverse Impact of COVID 19 on SMEs and Individuals. *Int. J. Econ. Bus. Adm.*8, 351–364
- Moh'd Ali, M.A.; Basahr, A.; Rabbani, M.R. & Abdulla, Y. (2020). Transforming Business Decision Making with Internet of Things (IoT) and Machine Learning (ML). In *Proceedings of the 2020 International Conference on Decision Aid Sciences and Application (DASA)*, Online, 8–9 November; IEEE: New York, NY, USA; pp. 674–679
- Oziev, G., & Yandiev, M. (2018). Cryptocurrency from Shari'ah perspective
- Philippon, T. (2017). L'opportunité de la Fintech. *Revue d'économie financière*, 127, 173-206.
- Programme de Développement des Nations Unies (PNUD). (2021). Cartographie des stratégies et modèles de financement réussis pour les MPME et les entreprises du secteur informel. Bureau Régional pour l'Afrique
- Pollari, I., (2016), The rise of Fintech opportunities and challenges, *Finsia Journal of Applied Finance* 3, 15–21.
- Rabbani, M.R. & Khan, S. (2020). Agility and Fintech is the Future of Islamic Finance: A Study from Islamic Banks in Bahrain. *International Journal of Scientific and technology Research*, Vo. 9, Issue 3.
- Rabbani, M.R.; Bashar, A.; Nawaz, N.; Karim, S.; Ali, M.A.M.; Rahiman, H.U.; Alam, M. S. (2021). Exploring the Role of Islamic Fintech in Combating the Aftershocks of COVID-19: The Open Social Innovation of the Islamic Financial System. *J. Open Innov. Technol. Mark. Complex.* 7, 136
- Rabbani, M.R.; Abdulla, Y.; Basahr, A.; Khan, S. & Moh'd Ali, M.A. (2020). Embracing of Fintech in Islamic Finance in the post COVID era. In *Proceedings of the 2020 International Conference on Decision Aid Sciences and Application (DASA)*, Online, 8–9 November; IEEE: New York, NY, USA; pp. 1230–1234.

Sandu, N and Gide, E. (2019). “Adoption of AI-chatbots to enhance student learning experience in higher education in India,”

Schueffel, P. (2016), “Taming the Beast: A Scientific Definition of Fintech”, Journal of Innovation Management 4(4), 32.

Todorof, M. (2018). Shari’ah-compliant Fintech in the banking industry. ERA Forum, 19(1), 1–17.

Wang, H., Mao, K., Wu, V., & Luo H. (2023). Fintech inputs, non-performing loans risk reduction and bank performance improvement. [International Review of Financial Analysis](#). [Volume 90](#), 102849

Weill, L. (2019). L’impact des Fintech sur la structure des marchés bancaires. Revue d’économie financière, 135, 181-192.

Truby, J., Marron, R., Dahdal, A. (2020) Banking on AI: mandating a proactive approach to AI regulation in the financial sector. [Law and Financial Markets Review](#). Vol.14 (2). pp 110-120

Zavolokina, L., Dolata, M., & Schwabe, G. (2016) FinTech - what’s in a name? In: Thirty Seventh International Conference on Information Systems

Yin, R.K. (2009). Case Study Research: Design and Methods (2e edition). Thousand Oaks (CA) : Sage Publications.

Textes

Instruction N°002-03-2018 relative aux dispositions particulières applicables aux établissements de crédit exerçant une activité de finance islamique